

Agreste Bourgogne

Numéro 138 - août 2012



recensement agricole 2010

L'élevage caprin en Bourgogne : une tradition de fromages fermiers

En Bourgogne, près de 800 exploitations élèvent 42 100 caprins. Entre 2000 et 2010, plus de la moitié des élevages ont disparu, mais le nombre de chèvres n'a diminué que de 9 %. La taille des troupeaux a doublé, mais reste plus petite qu'au niveau national. La moitié de la production est maintenant assurée par des exploitations spécialisées où les femmes sont très présentes. L'élevage de chèvres est essentiellement destiné à la production de fromages fermiers. La vente directe au consommateur constitue le principal mode de commercialisation.

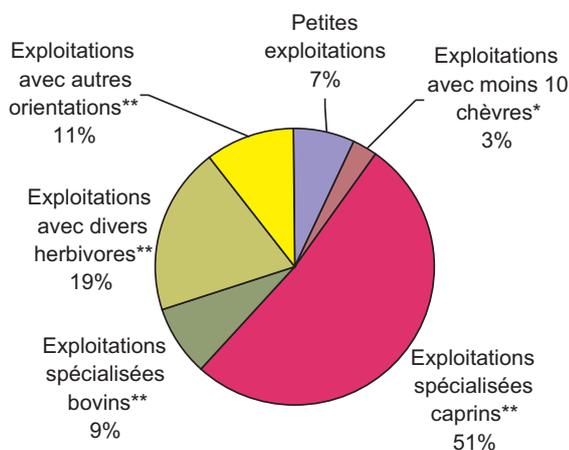
La Bourgogne compte, en 2010, 42 100 caprins élevés dans 780 exploitations. Elle représente, avec 27 500 chèvres, 3 % du cheptel national et occupe le 8^{ème} rang des régions. La production caprine est très localisée. La Saône-et-Loire est le premier département de la région pour le nombre de chèvres avec 64 % du cheptel régional situé principalement dans le Mâconnais. La Nièvre occupe la deuxième place avec 21 % du cheptel régional localisé notamment dans la zone d'appellation Crottin de Chavignol. Entre 2000 et 2010, contrairement à la tendance nationale (+ 16 % de chèvres), le cheptel caprin continue de décliner mais à un rythme beaucoup moins rapide que les décen-

nies précédentes. Les effectifs de chèvres ont ainsi baissé de 9 %, alors qu'ils avaient chuté de 40 % entre 1979 et 2000. Cette évolution régionale cache des disparités entre départements. Les effectifs de chèvres augmentent fortement dans la Nièvre (+ 28 %), tandis qu'ils diminuent dans les trois autres départements. Le recul le plus important est enregistré dans l'Yonne (- 18 %).

Concentration de la production

La baisse du nombre d'éleveurs est plus accentuée : plus d'un sur deux a cessé la production depuis 2000 (- 56 % contre - 44 % au niveau national). Cette baisse s'observe dans les quatre départements bourguignons. Elle est la plus forte en Saône-et-Loire (- 61 %), mais ce

La moitié des chèvres sont détenues par les élevages spécialisés caprins



Répartition des chèvres selon le type d'exploitation

* Exploitations moyennes et grandes avec moins de 10 chèvres

** Exploitations moyennes et grandes avec 10 chèvres et plus

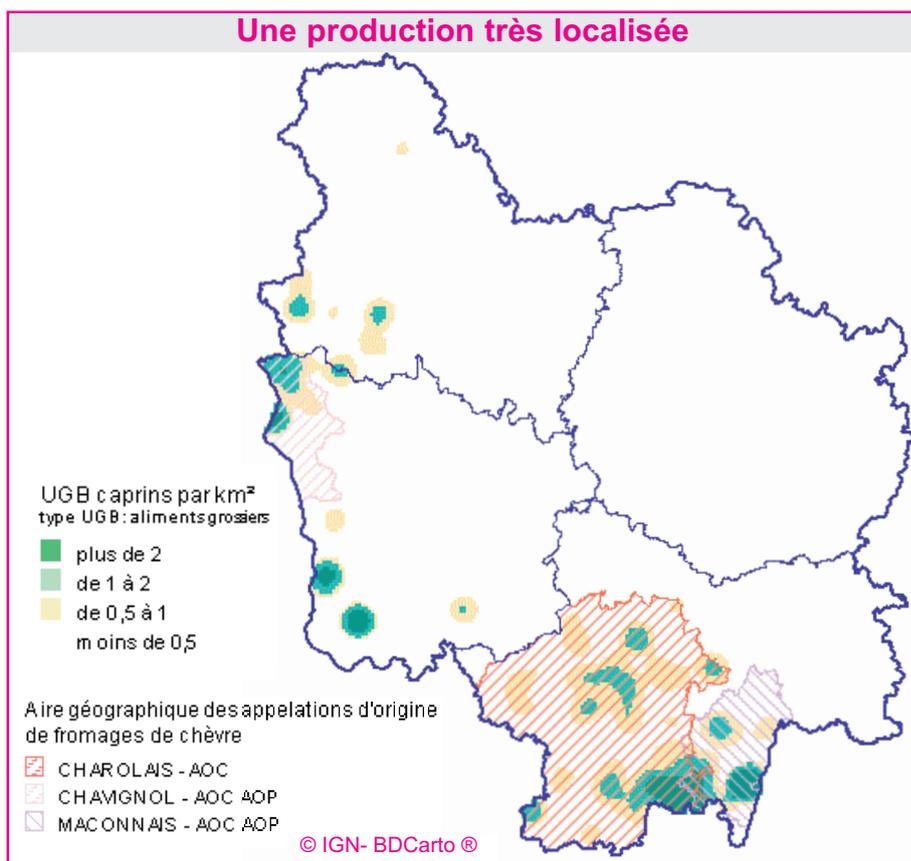
département reste de loin celui qui compte le plus d'éleveurs avec près des trois quarts des élevages régionaux.

Comme pour les autres productions animales, la concentration a été importante depuis 2000 et de nombreux petits troupeaux ont disparu entre les deux recensements. C'est le cas de plus de la moitié des troupeaux de moins de 100 chèvres (- 59 %). Alors qu'en 2000, ils représentaient 64 % du cheptel, ils ne regroupent plus que 45 % des effectifs de chèvres. La baisse est encore plus forte pour les tout petits troupeaux de moins de 10 chèvres : 2 sur 3 ont disparu en 10 ans. A l'opposé, le nombre d'élevages de plus de 200 chèvres a presque doublé passant de 12 à 22. Ils détiennent désormais près de 30 % du cheptel contre 17 % en 2000. Malgré un doublement de la taille des troupeaux en dix ans, les élevages bourguignons demeurent de taille modeste : un sur deux a moins de 10 chèvres. En moyenne, les exploitations détiennent 36 chèvres contre 68 au niveau national. Les troupeaux nivernais et icaunais se rapprochent de cette moyenne nationale avec 60 chèvres par troupeau, tandis que Saône-et-Loire et Côte-d'Or se caractérisent par de petits troupeaux avec respectivement 31 et 15 chèvres par élevage.

Les exploitations de faible dimension économique (moins de 25 000 euros par an de production brute standard) représentent un tiers des élevages caprins, mais elles ne détiennent que 7 % des chèvres. 57 % d'entre elles ont disparu depuis 2000. Avec en moyenne 8 chèvres par troupeau, l'élevage caprin constitue un revenu de complément pour des exploitants plutôt âgés, 57 ans en moyenne.

Développement des exploitations spécialisées en caprins

90 % des chèvres sont élevées dans 305 exploitations moyennes et grandes (production brute standard détenant au moins 10 chèvres. Parmi celles-ci, 100 sont spécialisées dans la production caprine,



Sources : Agreste-Recensement agricole 2010 - ensemble des exploitations, Inao

soit 19 % de plus qu'en 2000. Elles regroupent la moitié des effectifs régionaux, contre un peu plus d'un tiers il y a dix ans. Le cheptel caprin s'est donc concentré dans ces exploitations spécialisées, dont près des deux tiers sont localisées en Saône-et-Loire. En moyenne, sur de petites surfaces, 44 hectares de surface agricole utilisée (SAU), elles élèvent 142 chèvres, contre 131 en 2000. Ces structures sont majoritairement de forme individuelle (65 %), avec à leur tête des chefs plutôt jeunes : 44 % ont moins de 40 ans. Les femmes sont particulièrement actives : elles représentent 43 % des chefs d'exploitation et 45 % du travail familial. Le recours au travail salarié est développé : les salariés permanents hors main-d'œuvre familiale réalisent 20 % du travail total. Près de la moitié d'entre eux se consacrent principalement à la fabrication et à la commercialisation des fromages.

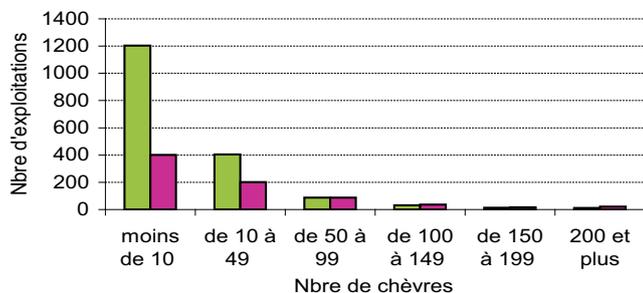
Agrandissement des exploitations avec divers herbivores

Un cinquième des chèvres sont détenues par des exploitations spé-

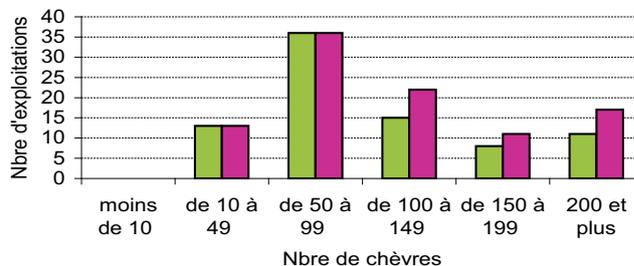
cialisées dans l'élevage de plusieurs espèces herbivores (bovins, caprins, ovins) sans que l'une d'entre elles ne prédomine. L'élevage bovin et caprin contribue dans des proportions comparables à l'activité économique des exploitations. Ces élevages sont moins nombreux qu'en 2000 (baisse de 14 %), par contre la taille de leur atelier caprin a fortement augmenté, passant en moyenne de 51 à 70 chèvres. Leur SAU s'est également agrandie (+ 45 %), mais demeure modérée avec 89 hectares en moyenne. L'agrandissement de ces exploitations se traduit par une progression de la main-d'œuvre : on compte désormais en moyenne 2,2 équivalents temps plein par exploitation contre 1,9 il y a 10 ans. Le recours au salariat est peu fréquent, l'essentiel du travail étant assuré par l'exploitant et sa famille. Les femmes y contribuent particulièrement : elles représentent 40 % de la main d'œuvre familiale. Minoritaires en 2000, les formes sociétaires se sont développées et sont maintenant majoritaires. Un tiers des chefs d'exploitation a moins de 40 ans.

Taille des troupeaux selon la spécialisation des exploitations

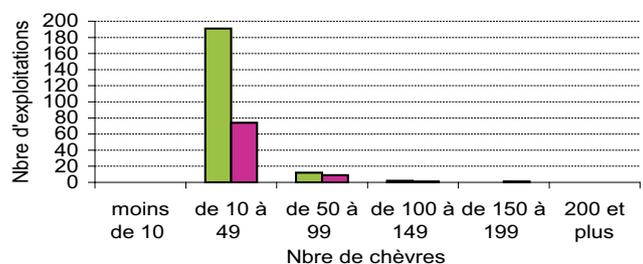
Ensemble des exploitations caprines



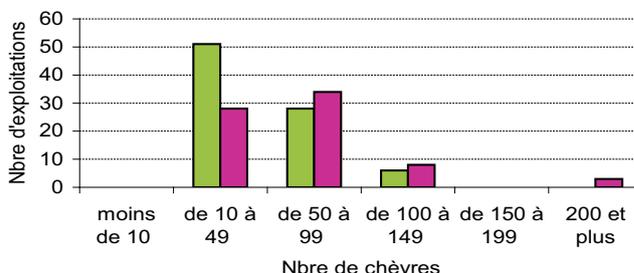
Éleveurs spécialisés caprins*
OTEX 4830



Éleveurs spécialisés*
bovins viande ou mixte OTEX 4600 et 4700



Éleveurs de divers herbivores*
OTEX 4840



■ 2000 ■ 2010

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - * exploitations moyennes et grandes avec au moins 10 chèvres

Perte de vitesse dans les exploitations spécialisées bovins viande ou lait viande

Les exploitations spécialisées dans l'élevage bovin viande ou lait viande détiennent 9 % du total bourguignon, soit 2 400 chèvres. Leurs troupeaux caprins sont de petite taille, 28 chèvres en moyenne. 87 % de ces exploitations élèvent moins de 50 chèvres. L'élevage caprin contribue peu à leur activité économique : en moyenne il représente 14 % de leur production brute standard. En dix ans, 59 % de ces exploitations ont disparu. Leurs exploitants ont très probablement choisi d'abandonner l'atelier caprin pour se consacrer exclusivement à l'élevage bovin. Les structures de cette catégorie mettent en valeur des surfaces importantes : en moyenne 145 hectares. Elles sont majoritairement de forme sociétaire (61 %), avec à leur tête des chefs d'exploitation plutôt âgés : seul un quart d'entre eux a moins de

40 ans. Les femmes sont moins nombreuses à la tête de ces élevages : elles ne représentent que 19 % des chefs d'exploitation, mais assurent 35 % du travail total. La main-d'œuvre est quasi exclusivement familiale (92 %).

Une alimentation reposant sur l'herbe

L'élevage caprin en Bourgogne est fondé sur la valorisation des prairies : les surfaces toujours en herbe représentent en moyenne 69 % de la SAU des exploitations moyennes et grandes avec au moins 10 chèvres. Le pâturage est fréquent, pratiqué par 68 % des exploitations (77 % pour les moyennes et grandes avec au moins 10 chèvres). Dans ce cas, les chèvres pâturent plus de 7 mois en moyenne.

Une tradition de fromages fermiers reconnue

La production caprine en Bourgogne est historiquement liée à la fabrication de fromages fermiers dont plu-

sieurs bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée (AOC). En 2008, d'après les chiffres de l'enquête sur le cheptel caprin effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 108 éleveurs bourguignons, la transformation à la ferme est pratiquée par 9 élevages sur dix. Sur les 13,3 millions de litres de lait produits cette année-là, 9,1 millions ont été transformés à la ferme ou auto-consommés soit près de 70 % du lait produit. La Bourgogne est ainsi la 6^{ème} région française pour sa production de lait et la 3^{ème} pour les volumes transformés à la ferme derrière Rhône-Alpes et Centre. Une cinquantaine d'éleveurs livrent tout ou partie de leur lait à une fromagerie. Parmi eux, une vingtaine livrent la totalité de leur production. Ces éleveurs qui ne réalisent aucune transformation se rencontrent dans les départements où la tradition de fromages fermiers est moins forte, Nièvre et surtout Yonne. La taille importante de leurs troupeaux, 200 chèvres en moyenne, et donc

des volumes de lait à transformer et commercialiser, peut également expliquer ce choix.

La reconnaissance par l'INAO, des AOC Mâconnais en 2006 et Charolais en 2010 a bénéficié à l'ensemble de la production caprine. Les livraisons régionales de lait aux fromageries ont ainsi progressé de 44 % entre 2006 et 2010. Cependant, ces jeunes appellations sont confrontées au défi de recruter de nouveaux producteurs. Lors du recensement agricole de 2010, seule une vingtaine d'éleveurs caprins a déclaré être engagée dans une démarche d'appellation d'origine.

Des circuits courts développés

Conséquence de cette tradition de transformation fermière, la commercialisation en circuits courts est très présente : en 2010, les trois quarts

des exploitations moyennes et grandes détenant au moins 10 chèvres la pratiquent. Elle est moins fréquente dans les troupeaux de grande taille : seule la moitié des élevages de plus de 150 chèvres y ont recours. La vente directe au consommateur est privilégiée et pour 59 % des exploitations, la vente à la ferme constitue le mode de commercialisation principal. La vente sur le marché est également pratiquée, particulièrement par les éleveurs caprins spécialisés. La part du chiffre d'affaires commercialisé en circuit court varie selon la spécialisation des exploitations. Deux tiers des élevages caprins spécialisés réalisent au moins 75 % de leur chiffre d'affaires « produits laitiers » grâce aux circuits courts. A l'opposé, ce mode de vente constitue seulement un complément (10 % et moins du chiffre d'affaires)

pour la moitié des exploitations spécialisées bovines. Par manque de temps, de technique ou d'installations aux normes, ces exploitations vendent probablement leurs fromages frais à un affineur qui se charge également de la commercialisation.

Samuel Bruley



Définitions :

Une **exploitation agricole** est une unité économique ayant une gestion indépendante et qui répond à un critère de dimension. Pour l'élevage caprin, les critères sont : présence d'au moins 6 chèvres-mères ou production d'au moins 10 caprins de boucherie au cours de la campagne 2009-2010.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période de 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations » si elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » si elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les

exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**. Une exploitation caprine spécialisée tire au moins deux tiers de sa PBS de cette activité.

Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unités de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes. Dans cette étude, on utilise les UGB « aliments grossiers » légèrement différents des UGB « Pac ».

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée.



Pour en savoir plus

Sites internet : - www.draaf.bourgogne.gouv.fr
rubriques Recensement agricole et La Bourgogne en chiffres
- www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste Bourgogne - N° 138 - août 2012

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne
Service régional de l'information statistique et économique
4 bis rue Hoche - BP 87865
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 30 12
Fax : 03 80 39 30 99
E-mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE
Composition : SRISE
Crédit photos : Lycée agricole Mâcon-Davayé, SRISE
Impression : DRAAF
ISSN : 1293 - 1748
Prix : 2,5 euros
site internet : www.draaf.bourgogne.gouv.fr

Dépôt légal : à parution
© AGRESTE 2012

Chiffres clés de l'élevage caprin en Bourgogne

	COTE-D'OR		NIEVRE		SAONE-ET-LOIRE		YONNE		BOURGOGNE	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Nombre de caprins	907	908	7 883	6 167	28 856	27 459	4 474	5 574	42 120	40 108
Nombre de chèvres	686	727	5 739	4 481	17 696	20 788	3 358	4 071	27 479	30 067
Nombre d'exploitations détenant des caprins	46	69	101	153	578	1 443	57	87	782	1 752
Nombre d'exploitations détenant des chèvres	45	69	96	153	568	1 443	56	87	765	1 752
dont ayant de 1 à 9 chèvres	28	49	51	102	300	1 010	22	43	401	1 204
dont ayant de 10 à 49 chèvres	15	17	18	26	152	342	16	19	201	404
dont ayant de 50 à 99 chèvres	secret	3	11	14	70	66	secret	5	88	88
dont ayant de 100 à 149 chèvres	secret	0	secret	3	27	17	secret	11	36	31
dont ayant de 149 à 199 chèvres	0	0	secret	3	13	5	secret	5	17	13
dont ayant 200 chèvres et plus	0	0	11	5	6	3	5	4	22	12
Nombre moyen de chèvres par exploitation	15	11	60	29	31	14	60	47	36	17
Nombre de petites exploitations détenant des chèvres	26	28	30	58	171	462	21	34	248	582
Nombre de chèvres détenues par des petites exploitations	213	171	165	320	1 266	2 707	316	323	1 960	3 521
Nombre d'exploitations moyennes et grandes avec au moins 10 chèvres	11	14	40	42	230	360	24	34	305	450
dont spécialisées caprins	3	4	23	16	62	48	11	15	99	83
dont spécialisées bovins viande ou mixte	secret	secret	8	5	75	198	secret	secret	85	205
dont spécialisées divers herbivores	secret	4	3	8	67	70	secret	5	75	87
SAU moyenne des exploitations détenant des chèvres (ha)	43	61	74	61	74	62	54	48	71	61
Age moyen des chefs d'exploitation détenant des chèvres	50,8	47,2	46,6	46,9	49,9	49,4	47,0	47,0	49,3	49,0
Nombre de chefs de moins de 40 ans	6	18	25	34	119	369	15	20	165	441
Nombre de chefs ayant entre 40 et 49 ans	12	29	27	63	157	324	18	35	214	451
Nombre de chefs ayant entre 50 et 59 ans	19	11	33	38	175	452	14	19	241	520
Nombre de chefs ayant 60 ans et plus	8	11	11	18	117	298	9	13	145	340
Nombre d'élevages caprins en agriculture biologique ou en conversion	3	secret	secret	secret	11	7	secret	secret	20	12

Source : Agreste Recensements agricoles 2000 et 2010

Ensemble des exploitations avec caprins

Carte d'identité des exploitations moyennes et grandes élevant 10 chèvres ou plus

	Spécialisés caprins		Spécialisés bovins		Spécialisés divers herbivores		Autres orientations		Ensemble des exploitations	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Nombre de chèvres	14 084	10 908	2 395	4 561	5 243	4 456	2 904	3 607	24 626	23 532
Nombre d'exploitations détenant des chèvres	99	83	85	205	75	87	46	75	305	450
dont ayant de 10 à 49 chèvres	13	13	74	191	28	51	27	51	142	306
dont ayant de 50 à 99 chèvres	36	36	9	12	34	28	9	12	88	88
dont ayant de 100 à 149 chèvres	22	15	secret	secret	8	6	5	8	36	31
dont ayant de 149 à 199 chèvres	11	8	secret	secret	secret	secret	secret	4	17	13
dont ayant 200 chèvres et plus	17	11	0	0	secret	secret	secret	0	22	12
Nombre moyen de chèvres par exploitation	142	131	28	22	70	51	63	48	81	52
SAU moyenne des exploitations (ha)	44	38	145	116	89	62	90	81	91	85
Surface toujours en herbe moyenne (ha)	22	19	114	90	72	46	35	30	62	58
Nombre d'exploitations individuelles	64	54	33	118	33	68	27	52	157	292
UTA familiales	160	137	193	480	146	152	97	148	596	916
dont UTA familiales féminines	72	60	73	180	59	68	39	56	243	363
UTA salariés permanents	44	42	10	13	12	7	21	28	88	90
UTA totales	217	189	210	506	164	163	125	188	717	1 046
PBS caprin / PBS totale	81%	82%	14%	14%	42%	41%	21%	19%	41%	31%
Age moyen des chefs d'exploitation	42,1	40,2	46,0	44,2	43,6	43,9	46,5	45,6	44,2	43,6
Nombre de chefs d'exploitation femmes	43	30	16	19	16	28	10	15	85	92
Nombre de chefs de moins de 40 ans	44	39	20	69	25	30	11	20	100	158
Nombre de chefs ayant entre 40 et 49 ans	28	25	31	62	28	27	17	28	104	142
Nombre de chefs ayant entre 50 et 59 ans	21	secret	secret	68	secret	secret	12	secret	85	138
Nombre de chefs ayant 60 ans et plus	6	secret	secret	6	secret	secret	6	secret	16	12
Nombre d'exploitations commercialisant des produits laitiers en circuits courts	77	nd	66	nd	53	nd	33	nd	229	nd
Nombre d'élevages caprins en agriculture biologique ou en conversion	9	4	secret	secret	secret	secret	0	0	14	8

Source : Agreste Recensements agricoles 2000 et 2010

Exploitations moyennes et grandes avec 10 chèvres ou plus

secret : secret statistique ou propagation

nd : non disponible